

ASF

La lettre d'information

Toute l'information de l'Association française des Sociétés Financières

Dossier spécial

Congrès
Eurofinas/Leaseurope
Alicante 2024
P.5

Tableau de bord

Activité des établissements
spécialisés au cours
des 9 premiers mois
P.18

Vie de l'ASF

Actualité des Commissions
Stages proposés par l'ASFFOR
P.27

P.5 | Dossier spécial

Congrès Eurofinas/ Leaseurope

ALICANTE 2024

2024 // ALICANTE

Learn, Engage & Connect



P.3 | Les vœux de Frédéric Jacob-Peron et Solenne Lepage

2025

#203

Octobre | Décembre 2024



P.5 | Dossier spécial

” Congrès Eurofinas/ Leaseurope ”

ALICANTE 2024

P.18 | Tableau de bord

- Activité des établissements spécialisés au cours des 9 premiers mois de 2024

P.24 | Actualités

- FCI 15^e conférence sur l'Europe centrale et orientale du sud-est



- L'ASF au Salon Paris pour l'emploi
- Accord de branche : un engagement ambitieux pour l'emploi des personnes en situation de handicap
- Remerciements à Isabelle Guittard-Losay

P.30 | Vie de l'ASF

- Actualité des Commissions
- Stages proposés par l'ASFFOR

**Nous vous rappelons
que les communications
à destination de
nos adhérents sont
diffusées par courriel
exclusivement.
Les demandes
d'abonnement
sont à adresser à
circulaire@asf-france.com**

édito

Chers adhérents,

2024 a été, avec votre engagement collectif, une année d'évolutions et de réalisations au service de la valorisation des métiers des financements spécialisés et de leur utilité dans la vie des entreprises et des ménages.

Malgré les aléas et difficultés du contexte économique et institutionnel, nous avons pu inscrire l'ASF dans une continuité en mouvement, une dynamique d'action et de conviction.

Nous avons porté nos positions sur des sujets d'actualité sur le plan national, notamment la transposition de la directive Crédit consommation. Nous avons pu apporter des éclairages auprès des autorités publiques sur un certain nombre d'enjeux économiques, comme sur l'assurance des emprunteurs ou le financement de la transition écologique des flottes de véhicules.

Nous avons également été présents et force de proposition sur le plan européen, dans le cadre des renouvellements des mandatures européennes, avec notre Manifeste, et une contribution écoutée aux réflexions sur la relance de l'Union de l'épargne et de l'investissement.

Nous avons lancé avec vous de nouveaux formats de valorisation de nos métiers.

Cela fait un an que j'ai le bonheur de vous accompagner, avec toutes les équipes de l'ASF, dans l'exercice de nos missions auprès de vous.

Solenne Lepage

L'utilité et la pertinence de nos statistiques ainsi que de l'Observatoire des signaux faibles ont été à nouveau confortées par les retours des autorités et partenaires.

Nous avons ainsi pu confirmer un positionnement de partenaire constructif et écouté.

Nous avons partagé de beaux temps forts et de convivialité lors de l'Assemblée générale de juin.

Cet engagement, c'est l'engagement de chacun d'entre vous, membres de notre organisation : notre gouvernance, nos membres du Conseil et de nos Commissions. Merci à tous pour votre implication !

Cet engagement est également celui de chacun des membres de l'ASF que nous remercions également vivement !

C'est avec une belle détermination et un allant enthousiaste que les équipes et nous-mêmes vous souhaitons une belle et heureuse année 2025 ! Nous continuerons d'être engagés pour vous et avec vous au service des métiers des financements spécialisés et de leur contribution à l'intérêt général !



Frédéric Jacob-Peron
Président de l'ASF



Solenne Lepage
Déléguée Générale de l'ASF

Vu dans la presse

Le nouvel
Economiste

18 octobre / Comment choisir sa solution d'affacturage

**Option
Finance**

18 octobre / Le crédit à la consommation en France recule en août 2024

avantages

1^{er} novembre / J'ai besoin d'un crédit

AFP

14 novembre / Les financements spécialisés repartent en hausse au 3^{ème} trimestre

**Option
Finance**

14 novembre / La titrisation rivalise avec l'affacturage

LesEchos

27 novembre / IA les banques françaises s'inquiètent d'un risque de décrochage face aux Etats-Unis

AFP

12 décembre / Partenariat Banque postale-BNP Paribas pour financer l'achat de véhicules

Agenda

3 et 4 octobre

Congrès conjoint d'Eurofinas et Leaseurope, les associations européennes du crédit à la consommation et du leasing à Alicante (cf. dossier spécial page 5)

17 octobre

Conseil d'Eurofinas, association européenne du crédit à la consommation

23 octobre

Rencontre à l'ASF avec le Fonds européen d'investissement

24 octobre

Comité Exécutif d'EUFI, l'association européenne d'affacturage, à Prague

14 novembre

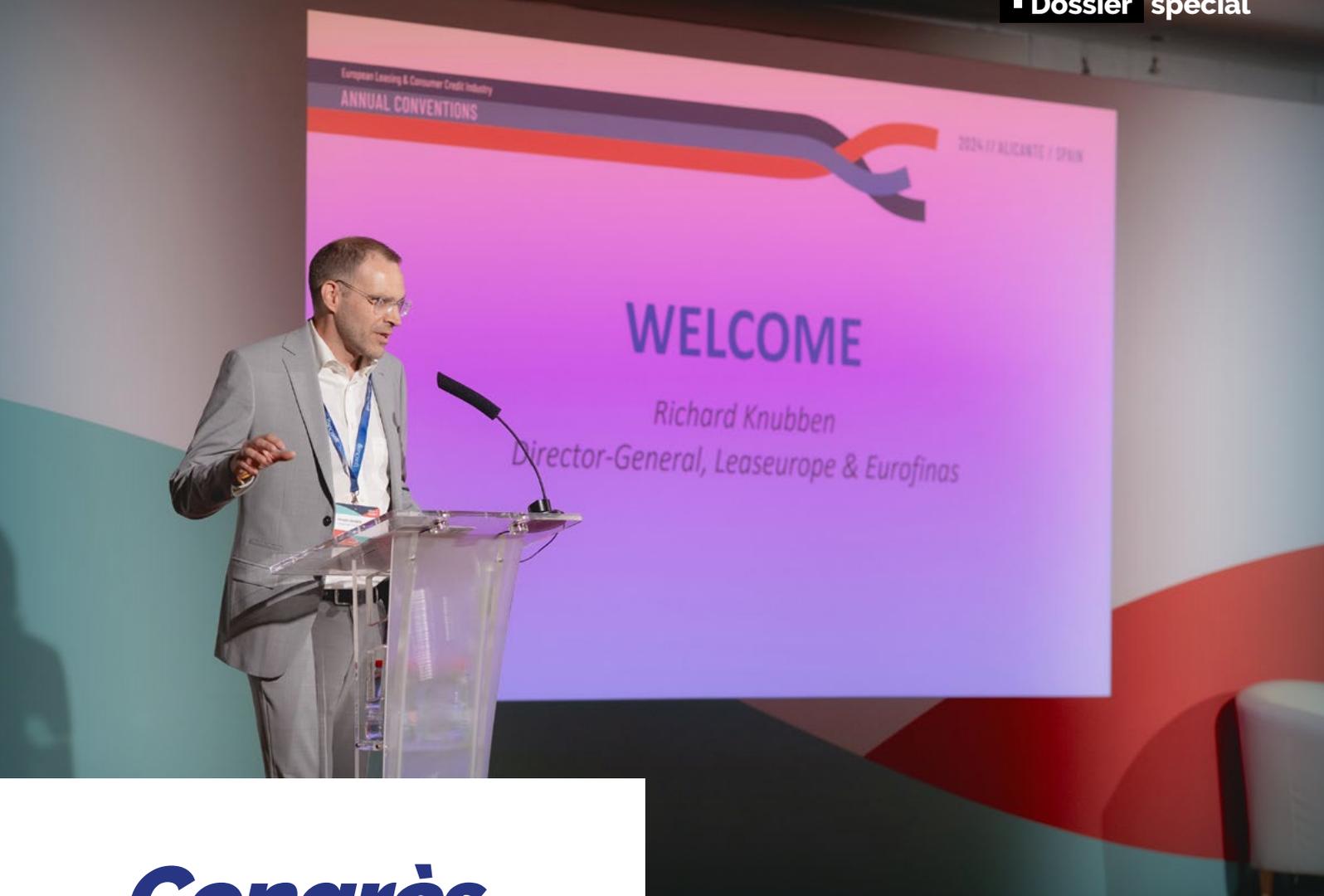
Réunion du Legal and Policy Committee (LPC) d'Eurofinas, à Malaga

10 décembre

Conseil d'Eurofinas, association européenne du crédit à la consommation

17 décembre

Conseil de Leaseurope, association européenne du leasing



Congrès Eurofinas / Leaseurope Alicante 2024

L'ASF a participé les 3 et 4 octobre à Alicante en Espagne aux assemblées générales d'EUROFINAS et de LEASEUROPE ainsi qu'au congrès organisé conjointement par les deux associations européennes. Ce dernier a été riche en échanges avec les acteurs du crédit à la consommation et du leasing, ainsi qu'en contenus sur les grandes tendances de leurs métiers.

Ecrit par



Délégué général
adjoint
**Yves-Marie
Legrand**



Chargée
d'études
**Petya
Nikolova**



Chargé
d'études
**Cyril
Robin**

LEASEUROPE

Le leasing en Europe et au-delà : état des lieux et perspectives

Intervention et animation de Peter-Jan Bentein, Secretary General, NVL Leasing

Panel de la table ronde : Vincent Pflanz,
Chief Business Officer, Sixt SE, John Saffrett,
Group Deputy CEO, Ayvens, Khaled Shahbo,
Senior Vice President, Europe - Enterprise Mobility,

Javier Heredia, Senior Managing Director Europe,
CSI Leasing, Neil Pein, CEO, BNP Paribas Leasing
Solutions, Alexander Schmadecker, CEO,
Raiffeisen-Leasing





Les leaders de l'industrie européenne du leasing et de la location automobile ont partagé leur analyse de l'état des marchés à l'occasion de la présentation des statistiques européennes 2023.

En 2023, l'Europe reste un leader mondial avec 448 milliards d'euros de production (+10,8% par rapport à 2022) derrière les Etats-Unis (470 milliards d'euros, +1,1% par rapport à 2022) mais devant la Chine (392 milliards d'euros, +7,9% par rapport à 2022).

Viennent ensuite le Japon (31 milliards d'euros, +7,4% par rapport à 2022), le Canada (28 milliards d'euros, -2,7% par rapport à 2022), l'Amérique latine (28 milliards d'euros, -20,4% par rapport à 2022) et l'Australie (24 milliards d'euros, +9,3% par rapport à 2022). Le panel se félicite de la bonne tenue du marché mondial du leasing et de la place du marché européen dans cette compétition.

En Europe, sur un total de 448 milliards d'euros de production en 2023 (+10,8%), le leasing immobilier représente près de 13,4 milliards d'euros (3% de l'ensemble) tandis que le leasing mobilier atteint 434,6 milliards d'euros (plus de 97% de l'ensemble).

Parmi les actifs financés en 2023 en leasing mobilier, l'automobile confirme son leadership avec près de 73% du total (55% de véhicules légers ; 18% véhicules utilitaires légers) avec un besoin croissant de flexibilité dans les contrats de véhicules et de flottes.

En 2023, alors que le leasing immobilier est en retrait de -14,2%, la plupart des catégories d'actifs mobiliers montrent des performances positives.

Les secteurs des équipements industriels (machines-outils : +2,2%), de l'automobile (véhicules utilitaires légers : +14,4% ; véhicules légers +14,5%) ainsi que les actifs à forte valeur ajoutée (« big tickets¹ » : +16,7%) affichent des croissances positives. Seules les technologies de la communication et de l'information sont en retrait (ICT : -6,6%)

Globalement, quelques grandes tendances méritent d'être relevées :

- L'Allemagne, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne restent les leaders européens en termes de production nouvelle.
- Le taux de pénétration du leasing mobilier en Europe est stable et s'établit à 28% en 2023 contre 27% en 2022. Les deux tiers des marchés nationaux ont des taux de pénétration du leasing supérieurs à 20%. Avec un taux de pénétration supérieur à 30%, la France (34%) compte parmi les pays qui font mieux que la moyenne européenne.

La pénétration du leasing se mesure également auprès des PME. Les tendances observées depuis des années ne se démentent pas. Sur la base d'une enquête conduite d'avril à septembre 2023 concernant les PME dans l'Union européenne, le leasing apparaît comme la première source de financement pertinente pour les PME. Le taux de pénétration du leasing dans les PME atteint 20% en moyenne. L'étude confirme que les PME innovantes ou exportatrices recourent davantage au leasing matériel que leurs consœurs moins innovantes et non-exportatrices (à hauteur de 23% et 26% contre respectivement 18% et 17%). Le niveau d'utilisation du leasing pour les (« PME à forte croissance » atteint 24%.

¹ Navires, avions, trains et autres matériels roulants.



Sur la base d'une sélection d'indices opérée par Leaseurope, l'évolution depuis 2013 montre que tous les ratios financiers se sont bien comportés en 2023 : rentabilité (aux alentours de 45%), rendement des actifs (aux alentours de 2%), ratio coût sur revenu en légère hausse (un peu inférieur à 50%) ; le coût du risque se maintenant à son niveau le plus bas depuis 2012 (aux alentours de 0,2%).

Pour la seconde année, Leaseurope produit de nouvelles informations statistiques portant sur la transition énergétique. Trois types d'actifs sont concernés :

- Véhicules électriques : le nombre de nouvelles voitures électriques louées a augmenté de plus de 45%, pour représenter 18% du total des nouvelles voitures louées (14% l'an passé).
- Équipements de production d'énergie renouvelable : le volume des nouveaux contrats de location pour ce type d'actifs s'est élevé à environ 2 milliards d'euros, soit +18% par rapport à 2022.

- Bicyclettes : en 2023, le volume des nouveaux contrats de location de vélos a continué à augmenter, atteignant près de 3 milliards d'euros, soit une hausse de 25 % par rapport à 2022.

Enfin, à l'occasion des échanges, le panel a souligné la baisse de -8,3% de nouvelles immatriculations européennes de véhicules électriques entre 2023 et 2024 sur les huit premiers mois (janvier à août) de l'année. À l'inverse, sur les mêmes périodes, les voitures hybrides ont connu une augmentation de +15,1%. La catégorie des voitures à combustion recule de -4,8%. Au global, le nombre total des immatriculations nouvelles sur ces périodes a progressé de +1,4%.

Pour les professionnels, cette tendance est préoccupante car elle va à l'encontre des objectifs de durabilité fixés par les gouvernements. Les raisons évoquées de cette baisse sont connues et incluent notamment des coûts élevés, une infrastructure de recharge insuffisante, des incertitudes réglementaires et une appétence moindre des clients.



Le “groupe du futur” de Leaseurope

Intervention et animation de Paul Johnson-Ferguson & Ian Robertson, Executive Directors, Invigors EMEA

Depuis bientôt dix ans, le programme « *Future Group* » de Leaseurope propose des solutions innovantes au secteur tout en récompensant certains des jeunes talents les plus prometteurs du secteur européen du leasing.

Les projets gagnants de cette année ont exploré des approches intéressantes et nouvelles sur les données et le meilleur usage qu'on peut en faire, les Green Tokens², Sharlease, Battery Power.

Équipe A : GREEN TOKEN

Le niveau des émissions de CO₂ en Europe atteindrait 3,3 milliards de tonnes. Plus d'un milliard et demi proviendrait des PME tandis que les grandes entreprises seraient responsables d'un peu moins d'un milliard des émissions³. Parmi les raisons qui empêcheraient les PME d'agir sur le changement climatique : les compétences et la connaissance, le manque de fonds, le manque de temps. Pour les surmonter, les PME auraient un besoin crucial d'outils de mesure et de surveillance des émissions, ainsi que d'un soutien financier et d'un réseau de pairs pour partager les meilleures pratiques.

La solution soutenue par le projet pour parvenir à la réduction des émissions de CO₂ des PME européennes est les Green Tokens. La création de Green Tokens inciterait les PME à s'engager dans des initiatives écologiques et à adopter des pratiques plus durables dans leurs opérations quotidiennes. Cet engagement couplé à la mesure et l'extériorisation des économies d'émissions de CO₂ leur permettra de réduire les coûts d'acquisition, les taux d'intérêt et les prix d'option d'achat d'un actif. Les investisseurs pourraient y trouver intérêt pour la création de portefeuilles plus verts

et contribuer à la lutte contre le changement climatique. Les Green Tokens offrent une transparence accrue grâce à des rapports clairs sur les améliorations de l'empreinte carbone, ce qui est bénéfique pour toutes les parties prenantes. Investisseurs privés et organismes européens pourraient subventionner directement les investissements en Green Token ou une plateforme destinée à leur promotion.

Équipe B : SHARLEASE

La sous-utilisation des actifs dans les entreprises, en particulier dans le secteur de la construction (mais aussi pour l'industrie manufacturière ou l'agriculture) est un sujet récurrent. Les équipements apparaissent alors trop coûteux à acheter ou à utiliser en raison de leur faible taux d'utilisation. La solution présentée consisterait en une plateforme de sous-location verte pour optimiser l'utilisation des équipements. Elle présente des avantages à plusieurs niveaux : la sous-location par une entreprise de ses équipements inutilisés à une autre, sous-locataire, pendant une période spécifique adaptable permet d'en réduire le coût d'acquisition et de générer des revenus complémentaires. Au-delà, cette entreprise, comme le sous-locataire, peuvent accéder à des équipements de haute qualité technique et environnementale, incluant le cas échéant d'autres services comme l'assurance et la maintenance. Le fonctionnement de la plateforme met en relation des locataires et des sous-locataires, assure la gestion des partenariats et des coûts de transport, s'appuie sur des systèmes de géolocalisation comme des trackers GPS pour surveiller l'emplacement des machines et s'assurer qu'elles sont utilisées correctement.

Pour les fournisseurs de services financiers, la sous-location génère des revenus supplémentaires et introduit un nouveau produit sur le marché.

Équipe C : BATTERY POWER

La problématique visée concerne l'obsolescence prématurée des équipements informatiques. La solution proposée envisage un modèle de leasing de matériel informatique avec remplacement de la batterie après 3 ans. Le concept de Battery Power vise à prolonger la durée de vie des smartphones et des ordinateurs portables en incluant un service de remplacement de batterie, ce qui permet également de prolonger les contrats de location. En se concentrant sur les ordinateurs portables, l'initiative répond à la demande croissante des clients pour des appareils durables et économes en ressources. Cette démarche s'inscrit dans l'orientation des réglementations de l'Union européenne visant à garantir des mises à jour de sécurité et des réparations pendant au moins cinq ans.

L'initiative propose également des solutions pratiques pour éviter les interruptions de travail, comme des batteries de rechange facilement accessibles.

Outre les économies de coûts sensibles qu'elle génère, cette initiative participe à la réduction des déchets, soutient la transformation numérique des entreprises et l'économie circulaire et améliore la réputation des entreprises de leasing.

² Les jetons verts.

³ Sources : The role of leasing in enabling the transition to a climate-neutral and sustainable European economy, Leaseurope, mars 2024 / European Commission 2022 – Annual Report on European SMEs 2021/2022, SMEs and environmental sustainability background document.

La mise en œuvre européenne de Bâle IV et les opportunités pour le leasing

Le congrès Leaseurope / Eurofinas à Alicante a été l'occasion de faire le point devant tous les adhérents sur le pas significatif franchi pour le leasing dans la nouvelle réglementation prudentielle.

Depuis plusieurs années, le Comité prudentiel de Leaseurope, présidé par l'ASF, multiplie les contacts pour faire reconnaître le profil de risque plus faible du leasing en raison de la propriété de l'actif financé par le prêteur.

Leaseurope a argumenté sur ce point jusqu'à Bâle, dès 2015. Puis a poursuivi à compter de 2018 dans le cadre d'échanges nombreux et productifs avec les pouvoirs publics européens lors des travaux de transposition des accords bâlois dans le règlement CRR⁴.

La table ronde organisée par le Comité prudentiel de Leaseurope à Alicante a fourni un éclairage détaillé sur le contenu et les enjeux du nouvel article 495c de CRR3, qui donne à l'Autorité bancaire européenne (EBA) un mandat pour analyser les paramètres d'une « pondération adéquate » des expositions en leasing dans le calcul des exigences de fonds propres.

Cecilia Lozano Setién, Directrice du département de la régulation européenne à la Banque nationale espagnole, et membre du board de l'EBA, a ouvert les échanges en rappelant la chronologie et en évoquant les enjeux pour la solidité du secteur bancaire et financier de la transposition des accords de Bâle III dans la réglementation prudentielle européenne. Elle a décrit le rôle majeur donné à l'EBA dans le nouveau texte, chargé de rédiger dans les années à venir près de 140 rapports sur des points techniques. Elle a enfin souligné l'opportunité que représente pour

l'industrie du leasing l'ouverture permise par le mandat portant spécifiquement sur cet outil de financement. Le rapport de l'EBA est attendu au plus tard pour le 10 juillet 2027. Il peut déboucher sur une proposition législative de la Commission européenne avant le 31 décembre 2028.

Guido Borgato, Conseiller financier à la Représentation permanente de l'Italie à Bruxelles a témoigné ensuite de l'engagement des pouvoirs publics italiens à soutenir cette disposition concernant le leasing. Il a développé les arguments qui ont convaincu les pouvoirs publics italiens à pousser en faveur d'une mention spécifique du leasing dans la réglementation, en soulignant ses atouts pour le financement de l'innovation et de la transition écologique de l'économie européenne.

Kees Kerstens, Directeur du département du leasing chez ING au Pays-Bas, membre expert du Comité prudentiel de Leaseurope, a détaillé à l'assemblée le contenu et les impacts pour le leasing de la nouvelle réglementation. Il a comparé les exigences en fonds propres requises jusqu'alors avec les nouvelles exigences issues du texte de CRR3 publié en mai 2024. Olaf Meyer, Vice-président de la fédération allemande du leasing, a décrit pour sa part les impacts, minimisés grâce à l'action de Leaseurope, du nouveau texte sur le refinancement des établissements de leasing qui ne sont pas des établissements de crédit.



Puis le Professeur Thomas Hartman-Wendel, enseignant à l'université de Cologne et auteur de l'étude qui a efficacement servi de support aux actions de Leaseurope en faveur d'une exigence de fonds propres ajustée au profil de risque du leasing, a expliqué sa méthodologie et décliné devant les participants les grandes lignes de sa démonstration.

Synthétique, pragmatique et exhaustive, cette session a été appréciée des participants.

Le mot de conclusion - qui est revenu à l'auteur de ces lignes, président depuis 2015, au nom de l'ASF, du Comité prudentiel de Leaseurope - a martelé l'engagement de Leaseurope à aboutir au but ultime recherché : la réduction légitime de l'exigence de fonds propres pour les expositions en leasing.

⁴ Capital Requirement Regulation



Financer l'explosion de la demande de nouveaux actifs : comment surmonter les obstacles ?

**Intervention et animation de Manuela Pachoinig, Head of Leasing CE•EE Coordination, Unicredit
Panel de la table ronde : Dr. Sebastian Hirsch, CEO, Grenke, Pascal Layan, Deputy CEO, BNP
Paribas Leasing Solutions, Roland Maslo, Head of Corporate Management, Raiffeisen Leasing,
Odile de Sivre, CEO, Societe Generale Equipment Finance**

La demande croissante pour de nouveaux actifs, notamment dans le cadre de la transition énergétique, nécessite des investissements massifs. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, plusieurs centaines de milliards d'euros seront nécessaires d'ici 2030 pour atteindre les objectifs de durabilité. Ces investissements se concentreront principalement sur le financement de la transition et les investissements verts, offrant ainsi des opportunités significatives pour les entreprises

de moderniser leurs équipements et technologies afin d'améliorer leur efficacité énergétique.

La nécessité de moderniser les machines et les infrastructures représente une opportunité majeure pour les entreprises, mais aussi des défis importants. Les entreprises doivent naviguer à travers des réglementations complexes et en constante évolution, tout en intégrant des pratiques durables dans leurs opérations. La transition énergétique pose des défis financiers importants, notamment en raison du coût élevé

des équipements verts par rapport aux équipements traditionnels. Les panélistes soulignent l'importance de soutenir les entreprises dans cette transition, en partageant leurs expériences et les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour surmonter ces obstacles. Grâce à l'industrie du leasing et son taux de pénétration dans les investissements, les entreprises peuvent ainsi moderniser leurs équipements et infrastructures sans les contraintes financières immédiates d'un achat direct.

Les nouvelles réglementations, bien que perçues comme contraignantes, jouent un rôle crucial en orientant les acteurs vers des pratiques plus durables. Elles obligent les entreprises à mieux évaluer les risques climatiques et à rendre compte de leurs actions de manière plus transparente. Dans le secteur du financement des équipements, cela se traduit par une plus grande responsabilité et une meilleure qualité des rapports sur la durabilité.

En plaçant la technologie verte et la transformation digitale au cœur de leur stratégie, les entreprises de leasing peuvent non seulement créer de la valeur ajoutée pour leurs clients, mais aussi contribuer à un avenir plus durable.

Le marché du financement des équipements évolue vers des modèles plus circulaires, mettant l'accent sur la durée de vie des actifs et la réduction

de la consommation globale. Cette transition implique de financer des actifs avec de nouvelles technologies, tout en gérant les incertitudes liées à la valeur résiduelle de ces technologies. Les entreprises doivent adapter leurs modèles économiques pour se concentrer sur la durabilité et l'efficacité énergétique, tout en répondant aux exigences réglementaires et aux attentes des parties prenantes.



EUROFINAS

Crédit à la consommation : état des lieux et perspectives

Panel de la table ronde : Judith Arnal Martinez, chercheur principal, CEPS et ECRI ; Kenny Henderson, associé, CMS ; Alex Hughes, directeur général de CA Auto Finance UK ; Vincent Sussfeld,

directeur général adjoint de BNP Paribas Personal Finance ; Marco Tarantola, CEO, Findomestic Banca, BNP Paribas Personal Finance et Vice-Président de ASSOFIN.

En introduction, Stephen Haddril, Directeur général de FLA, dresse un panorama général de la situation économique mondiale et des tendances en matière de crédit à la consommation. Il revient également sur les chiffres annuels publiés par Eurofinas.

Judith Arnal Martinez, chercheur au Centre d'études politiques européennes à Bruxelles (CEPS) évoque les principaux changements observés sur le marché du crédit à la consommation :

- la digitalisation a changé la manière de distribuer le crédit à la consommation : crédits

en ligne, paiements fractionnés, payday loans, plateformes de financement participatif,

- le partage de données devient un élément clé de l'efficacité du marché du crédit,
- la forte inflation et les défis géopolitiques contribuent à une certaine instabilité du secteur.

Dans ce contexte, les législateurs font face à des défis significatifs : besoin de garantir des conditions de concurrence équitables avec les nouveaux entrants sur le marché, la protection et la confidentialité des données,

risque élevé de surendettement avec le développement des crédits en ligne et nécessité d'intégrer dans la réglementation la notion de financement de biens durables.

Plusieurs grandes réformes réglementaires sont en cours au niveau européen (FIDA, Règlement IA, Révision de la directive sur le crédit hypothécaire), mais beaucoup d'incertitudes demeurent.

Concernant la nouvelle réglementation européenne pour l'ouverture de l'accès aux données financières (FIDA), Judith Arnal Martinez attire l'attention sur plusieurs points :

- le périmètre des données clients : le terme « données clients » est large et crée une incertitude quant aux données qui seront utilisées et à la manière dont l'accès sécurisé aux données sera garanti.
- philosophie du partage des données : le droit des consommateurs de partager uniquement des données positives et de conserver les « mauvaises données » pour eux-mêmes devrait, selon elle, être restreint.
- une approche en fonction des cas d'utilisation serait préférable à une approche en Big Bang.
- les coûts de compensation doivent être surveillés : une des principales différences entre FIDA et la DSP2 est le droit à une indemnisation pour la mise à disposition des données clients aux utilisateurs de données. Judith Arnal Martinez considère qu'il sera essentiel de surveiller que ces coûts d'accès aux données ne soient pas trop élevés afin de ne pas entraver l'innovation.

Est également évoquée la nouvelle réglementation sur l'IA qui a créé une certaine confusion parmi les acteurs du marché du crédit aux consommateurs. Des lignes directrices de la Commission européenne et une réglementation de deuxième niveau constitueraient une évolution très positive pour préciser les exigences générales.

Elle rappelle que dans un arrêt récent du 7 décembre 2023 (C-634/21 SCHUFA Holding), la Cour de justice de l'Union européenne a considéré le score de crédit comme une « décision individuelle automatisée » au sens de l'article 22 du RGPD et donc par principe interdite par le RGPD dans la mesure où les prêteurs lui accordent un rôle



déterminant dans l'octroi de crédit. Cette décision entraînera très probablement des changements significatifs dans l'utilisation des processus automatisés d'octroi de crédit dans l'UE, ce qui milite pour avoir des règles très claires aussi en matière d'IA.

Enfin, la révision de la directive sur le crédit hypothécaire pourrait porter à bon escient selon elle sur les points suivants :

- les exigences relatives à la publicité et au contenu des informations précontractuelles ont été conçues pour être présentées dans un format non numérique. Par conséquent, elles devraient être adaptées en mettant l'accent sur un résumé des informations les plus pertinentes pour le consommateur, à l'instar de ce qui est prévu dans la DCC2.

• l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier l'IA dans le cadre de l'évaluation de la solvabilité et le conseil automatisé, devrait également être abordée. Il est essentiel d'assurer une cohérence avec d'autres textes transversaux tels que le règlement IA, le RGPD et FIDA.

- les exigences en matière de protection des consommateurs devraient être renforcées. Il est probable que davantage d'options soient offertes aux consommateurs vulnérables sous forme de conseils en matière d'endettement, comme cela est prévu dans la DCC2.
- le recours aux prêts hypothécaires verts devrait être encouragé dans le cadre de la révision de cette directive.



Alex Hughes, directeur général de CA Auto Finance UK, revient sur les principaux défis et les opportunités pour le marché automobile européen.

Les principales opportunités résideront, selon lui, dans le déploiement d'un parc automobile moins polluant. Si au niveau global, les parts de marché des voitures électriques neuves sont en constante augmentation depuis 2019 (passant de 1,1% à 17,2%), des particularités locales demeurent. Sur le marché allemand par exemple, on constate un retour des ventes de véhicules vers les voitures essence (35,5% des parts de marché en août 2024 vs 27,6% en août 2023) et diesel (15,2% en 2024 vs 14,5% en 2023) au détriment des voitures électriques (31,7% en 2023 vs 13,7% en 2024). Le marché des voitures hybrides continue à se développer.

Enfin, les marques chinoises sont de plus en plus présentes sur le marché européen.

Le défi consistera, selon lui, à proposer au client des produits personnalisés plus adaptés à ses besoins.

Enfin, pour Vincent Sussfeld, directeur général adjoint de BNP Paribas Personal Finance, malgré un environnement macroéconomique plus favorable en 2024 (avec une baisse de l'inflation et du taux de chômage dans la zone Euro et une confiance des consommateurs qui s'améliore progressivement), les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous.

Dans cet environnement, les changements structurels se confirment :

- le pouvoir d'achat : on observe une baisse des ventes en hypermarché classique (-2% par an) en Europe au profit des hard discounters et le développement du marché de l'occasion (75% des e-consommateurs ont utilisé une plateforme d'occasion en 2023).
- la mobilité verte : les nouvelles immatriculations dans l'UE ont connu une forte baisse en août 2024 (-18,3%) avec des résultats négatifs : en Allemagne (-27,8%), en France (-24,3%), en Italie (-13,4%), en Espagne (-6,5%). Les subventions d'État ont été arrêtées en Allemagne en 2023. En France, elles sont passées de 5 000 à 4 000 euros en 2024 et devraient encore baisser à 3 000 euros en 2025.
- le logement : les subventions gouvernementales pour les panneaux solaires et les pompes à chaleur ont été réduites considérablement alors que 40% des Européens jugent leur facture énergétique excessive. Près de 50% des Européens ont réalisé des travaux de rénovation

énergétique au cours des trois dernières années, mais seulement 28% envisagent de le faire dans les trois prochaines années en raison de la baisse de leur pouvoir d'achat.

De plus, le secteur financier subit une pression forte de la part du régulateur :

- nouveau cadre réglementaire plus exigeant concernant les données et l'IA
- réglementation RSE et gouvernance
- remise en cause du modèle intermédiaire avec une augmentation des obligations de contrôle dans le secteur de la rénovation énergétique des logements
- renforcement des règles applicables en matière d'examen de la solvabilité de l'emprunteur et identification de plus en plus précoce des difficultés financières du consommateur
- renforcement des règles relatives à la rémunération notamment avec la mise en place de plafond de taux au niveau européen
- contrôle renforcé en matière de distribution d'assurance notamment pour ce qui concerne la formation des intermédiaires. En matière de pratiques commerciales, le cadre juridique devrait être renforcé suite au rapport de l'EIOPA notamment pour ce qui concerne l'amélioration de la valeur client pour l'assurance emprunteur.

Dans cet environnement, les principaux défis pour la profession seront :

- d'adapter les offres en optimisant l'expérience client et les process : la transition énergétique sera le nouveau moteur du crédit à la consommation au cours de la prochaine décennie
- de mettre à profit les mesures réglementaires qui auront un impact notamment sur les nouveaux entrants.



Financer la transition énergétique pour les consommateurs

Intervention et animation de : Solenne Lepage, modératrice, Déléguée générale, ASF ; Kjel Klaver, Responsable de marque scandinave, Santander Consumer Finance ; Ángel Giménez Palazón, Director of Energy and Sustainability, BBVA ; Martin Aalders, Président, VFN ; Marion Longchambon, Directrice générale, Domofinance.

Cette table ronde, modérée par Solenne Lepage, déléguée générale de l'ASF, mettait en regard plusieurs expériences nationales en Europe en matière de financement de la transition énergétique des ménages.

Les pays scandinaves sont à la pointe de l'électrification de leur parc automobile. Ainsi, sur les 250 000 véhicules financés chaque année par Santander dans cette région, 50% sont électriques.

La Norvège est à cet égard exemplaire. Elle s'est fixé des objectifs plus ambitieux que les objectifs européens avec

une interdiction des véhicules thermiques dès 2025 et n'est pas loin de les avoir atteints : en août 2024, 95% des véhicules neufs vendus étaient électriques et le parc de véhicules électriques (VE), à plus de 750 000 unités, a dépassé celui des véhicules thermiques. On peut dire qu'en Norvège, le VE est devenu la norme.

La comparaison entre la Norvège et **la Suède** est riche d'enseignements.

La Norvège a axé sa politique de soutien à l'électrique sur des mesures de long terme à caractère structurel : accès facilité pour les VE (circulation autorisée sur les voies

de bus, tarifs préférentiels pour les péages), droit à l'installation de bornes de recharge, avantages fiscaux, dont le bénéfice a été réduit très progressivement. Ces soutiens ne sont plus nécessaires maintenant que le marché est massivement passé à l'électrique.

L'expérience suédoise est très différente : les mesures de soutien à l'achat de VE (bonus/malus, subventions, recours au leasing pour le préfinancement) ont été abandonnées sans préavis en novembre 2022, ce qui a entraîné un fort reflux des ventes de VE entre 2022 et 2023.



avec 3,5 panneaux installés par habitant. Le haut niveau de subventions a fortement soutenu l'activité, mais les incertitudes sur la poursuite des aides au-delà de 2027 ont déjà eu des répercussions sur le marché, qui a été divisé par deux en 2024. Sans aides publiques, les emprunteurs sont très hésitants à investir dans la rénovation de leur logement. Il est estimé que pour plus de deux millions d'entre eux, l'investissement possible dans des travaux ne peut dépasser 15 000 euros. Le recours au crédit pourrait être une solution pour eux.

Ce constat est à l'origine de la création d'une coalition réunissant les prêteurs, les intermédiaires et les conseils en crédit immobilier afin d'accélérer le développement d'une offre de prêts à la rénovation, en phase avec les objectifs gouvernementaux de réduction des émissions.

La contribution de VFN à cette initiative a été de modifier ses normes professionnelles sur l'analyse de solvabilité afin de dégager une capacité d'emprunt supplémentaire, qui vient se combiner avec les prêts à taux zéro proposés par l'État et un fonds de garantie pour réduire les coûts.

Les premiers retours d'expérience de cette coalition sont contrastés :

- les incitations financières, sont, plus que la baisse des émissions de CO₂, la principale motivation des consommateurs,
- la coalition a permis de délivrer un message commun aux pouvoirs publics et les a incités à développer les aides,
- les aides gouvernementales doivent être constantes, clairement définies dans le temps. Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle de facilitateur mais ne pas devenir eux-mêmes un acteur de marché (effet perturbateur du prêt à taux zéro).

VFN est désormais prête à contribuer au prochain défi : comment le crédit à la consommation pourra contribuer à l'accélération de l'électrification du parc automobile ?

La rénovation des logements, qu'ils soient individuels ou collectifs, est un enjeu important de la lutte contre le réchauffement climatique. Avec plus de 40% des maisons individuelles présentant un DPE E ou inférieur, le marché représente plus de 20 Milliards d'euros par an en **France**, dont seulement 1,8 était financé en crédit à la consommation en 2023.

Pour ce qui concerne le logement collectif, plus de la moitié des 760 000 immeubles ont été construits avant 1974 (premières normes thermiques) et le marché est estimé à 8,5 milliards d'euros avec seulement deux acteurs proposant des solutions de financement adaptées comme les prêts collectifs aux syndicats de copropriété.

Le marché français de la rénovation des logements est très dépendant des aides, qu'elles soient publiques ou privées et qui peuvent se cumuler : par exemple, le mécanisme des certificats d'économie d'énergie (privé) peut être complété par une prime et un prêt à taux zéro (aides publiques).

Ces dispositifs de soutien public ont un rôle majeur sur le marché et leur stabilité dans le temps est clé. A titre d'exemple, avant 2024, tous les types de rénovation (globale ou non) étaient éligibles aux aides publiques. Une remise en cause de ces règles début 2024, avec l'abandon des subventions pour les gestes isolés, a eu pour effet une chute massive du marché (-45% pour les pompes à chaleur au premier semestre 2024).

En conclusion, les échanges montrent que les actions en faveur de la baisse des émissions de CO₂, pour les véhicules comme pour les logements des ménages, reposent sur un écosystème dans lequel les aides publiques, et leur stabilité, jouent un rôle prépondérant. La vision à long terme a montré son efficacité en Norvège.

Une stratégie efficace pour le développement de l'électrique en matière de mobilité repose donc sur des mesures stables à long terme afin de créer l'effet de masse à partir duquel le marché basculera structurellement vers le tout électrique.

VFN, association professionnelle des sociétés de financement aux Pays-Bas, a mis en place des normes professionnelles concernant l'analyse de solvabilité. Ces normes reposent sur l'analyse détaillée des charges et revenus de l'emprunteur et définissent le montant minimum d'emprunt individuel acceptable pour le marché.

Le soutien public à la rénovation énergétique des logements aux **Pays-Bas** a porté ses fruits : le pays est le leader mondial des panneaux photovoltaïques

L'activité des établissements spécialisés



écrit par
Ndèye Marème Diagne,
Chargée d'études



**Financement locatif
de l'équipement des
entreprises**



Affacturage



**Crédit à la
consommation**

L'ASF (Association Française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 250 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d'investissement).

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : le financement de l'équipement des particuliers (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l'ASF représentent près de 50% du total des opérations -), le financement des investissements des entreprises et des professionnels (investissements d'équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), les services financiers (affacturage, cautions, titrisation), les services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

Le marché se stabilise

Sur les neuf premiers mois de 2024, l'activité des établissements spécialisés connaît un développement très mesuré. Cette tendance est particulièrement marquée pour les financements locatifs de l'équipement des entreprises et le crédit à la consommation. Bien que sa progression soit plus importante, l'affacturage fait face à une situation similaire.

FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES

Investissement des entreprises



+0,7%



En bref

La dynamique des financements locatifs des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels ralentit sur les neuf premiers mois de 2024 : +0,7% par rapport à la même période de 2023, à 27,7 Mds d'euros.

AFFACTURAGE

Trésorerie



+1,5%



En bref

La tendance au ralentissement de la croissance se poursuit : sur les neuf premiers mois de 2024, le marché de l'affacturage augmente de +1,5% à 314,1 Mds d'euros.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Consommation



+0,2%



En bref

Le crédit à la consommation est en stagnation (+0,2%) sur les neuf premiers mois de 2024, à 35,2 Mds d'euros, après avoir reculé de -4,1% en 2023 sur la même période.

% d'évolution par rapport à la même période de 2023





FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Une évolution atone de la production
+0,7%

PRODUCTION*
Variation annuelle



PRODUCTION*
Année mobile (Mds d'euros)



* Données trimestrielles

Après une hausse de la production de +1,7% au premier semestre 2024, les **financements locatifs** de l'équipement des entreprises et des professionnels se contractent de **-1,4% au troisième trimestre** à **8,9 Mds d'euros**. Malgré ce recul de l'activité durant l'été, les nouveaux investissements atteignent un montant de **27,7 Mds d'euros** sur l'ensemble des **neuf premiers mois de l'année**, en légère progression de **+0,7%** par rapport à la même période de 2023.

Cette modeste progression d'ensemble sur les neuf premiers mois de 2024 est toutefois inégale selon les produits :

- D'une part, les opérations de **location avec option d'achat** augmentent de +2,3% sur les neuf premiers mois de 2024, à 17,5 Mds d'euros. Les opérations de **crédit-bail mobilier stricto sensu¹** sont le seul secteur à connaître un accroissement (+3%, à 14,2 Mds d'euros), tandis que les opérations connexes sur les voitures particulières sont, quant à elles, en recul de -0,7% à 3,3 Mds d'euros.

- D'autre part, les investissements nouveaux en **location sans option d'achat** diminuent de -2% à l'échelle des neuf premiers mois de l'année, à 10,2 Mds d'euros. Le rythme de contraction de la production est similaire pour les opérations de location financière (-2% à 4,5 Mds d'euros) à celui de la location longue durée (-1,9% à 5,6 Mds d'euros).

Enfin, les sociétés spécialisées de l'ASF ont attribué, au cours des neuf premiers mois de 2024, des **crédits d'équipement classiques** pour un montant de 3 Mds d'euros, en hausse de +14,7% par rapport à la même période de 2023.

¹ Au sens de la loi du 2 juillet 1966.



AFFACTURAGE

L'activité se maintient en légère hausse
+1,5%

PRODUCTION*
Variation annuelle



PRODUCTION*
Année mobile (Mds d'euros)



* Données trimestrielles

Avec **103,1 Mds d'euros**, le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturage **au troisième trimestre 2024** augmente de **+4%** par rapport à la même période de l'année précédente, après une quasi-stagnation au premier semestre 2024 (+0,3%). Ainsi, l'activité des facteurs se maintient en légère hausse de **+1,5%** à l'échelle des neuf premiers mois de l'année, avec un montant de production de **314,1 Mds d'euros**.

L'évolution générale de l'affacturage se stabilise puisqu'à fin septembre 2024, la production cumulée des quatre

derniers trimestres s'établit à 424 Mds d'euros, soit un volume annuel d'activité inférieur de seulement -1,2% à celui enregistré en 2023 pour la même période.

On rappelle que les deux tiers du chiffre d'affaires mondial de l'affacturage² sont réalisés en Europe et que les cinq plus grands marchés européens sont : la France au premier rang, suivie de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Espagne.

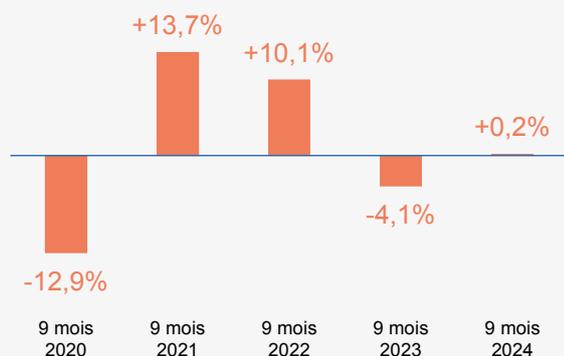
² Source EUF.



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Stagnation du marché
+0,2%

PRODUCTION*
Variation annuelle



PRODUCTION*
Année mobile (Mds d'euros)



* Données trimestrielles

Après une première moitié d'année en légère baisse (-1%), le marché du crédit à la consommation repart à la hausse avec une production de **11,7 Mds d'euros** au troisième trimestre 2024, soit **+2,8%** de plus qu'au troisième trimestre 2023. Sur les neuf premiers mois de 2024, le crédit à la consommation se stabilise à **35,2 Mds d'euros (+0,2%)**.

Les évolutions diffèrent cependant selon les produits :

- L'activité des **prêts personnels**, après avoir diminué au premier semestre (-2,4%), enregistre un regain de **+4,6%** au troisième trimestre avec **2,7 Mds d'euros** de production. Sur les neuf premiers mois de 2024, le marché stagne (-0,1% à **8 Mds d'euros**), par rapport à la même période de 2023, où la production avait connu un fort recul (-26,3%).
- A la suite d'un premier semestre de baisse (-1,4%), les nouvelles utilisations de **crédit renouvelable** croissent de **+2,5%** au troisième trimestre à **2,8 Mds d'euros**. Sur les neuf premiers mois de 2024, l'activité est stable (-0,1% à **7,8 Mds d'euros**).
- Les financements d'**automobiles neuves** augmentent de **+4,6%** au troisième trimestre à **2,4 Mds d'euros**. Avec une production de **7,8 Mds d'euros**, la hausse est de **+5,7%** sur les neuf premiers mois de 2024. Cependant, les situations diffèrent selon le mode de financement. Les crédits affectés continuent de chuter : -30,8% sur les neuf premiers mois de l'année à **0,7 Md d'euros**. Un recul compensé par l'accroissement des opérations de LOA³ : **+11,4%** à **7,1 Mds d'euros**.

- A l'inverse, les financements d'**automobiles d'occasion** se contractent de **-1%** au troisième trimestre à **1,4 Md d'euros**. Sur les neuf premiers mois de l'année, la baisse est de **-5%** à **4,2 Mds d'euros**. Toutefois, l'évolution est très différente selon le mode de financement. Ainsi, les crédits affectés reculent de **-17,5%** à **2,7 Mds d'euros** sur les neuf premiers mois de 2024. Sur la même période, l'augmentation conséquente des opérations de LOA³ de (**+30,6%** à **1,5 Md d'euros**) ne permet cependant pas d'inverser la tendance des financements d'automobiles d'occasion, qui se font majoritairement via les crédits affectés⁴.
- La tendance du marché des financements affectés à **l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** est à la baisse au troisième trimestre 2024 : **-2,8%** à **1,3 Md d'euros**. La diminution sur les neuf premiers mois de 2024 est de **-6,6%** à **3,9 Mds d'euros**.
- Avec **1,1 Md d'euros**, les prêts affectés aux **autres biens ou services** (bateaux de plaisance, voyages de loisirs, deux-roues...) progressent de **+8,8%** au troisième trimestre 2024. La production cumulée des neuf premiers mois de 2024 atteint **3,1 Mds d'euros**, en hausse de **+5%** par rapport à la même période de 2023.
- Enfin, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation réalisent aussi des opérations de **location sans option d'achat**⁵ auprès des particuliers, dont le montant s'élève à **2,2 Mds d'euros** sur les neuf premiers mois de 2024, en nette progression de **+120,8%** sur un an.

³ Location avec Option d'Achat.

⁴ Hors financements par prêt personnel.

⁵ Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.



Données chiffrées

PRODUCTION (Montants en millions d'euros) · <i>Crédit</i> : montant des nouveaux crédits distribués (hors agios) · <i>Location</i> : montant des investissements nouveaux (HT)	3 ^{ème} trimestre 2023*	3 ^{ème} trimestre 2024	Variation 2024 / 2023	9 premiers mois 2023	9 premiers mois 2024	Variation 2024 / 2023
ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS	9 823	9 976	+1,6 %	30 057	30 626	+1,9 %
Financements par crédit classique ⁽¹⁾	765	1 041	+36,0 %	2 589	2 971	+14,7 %
Financements par location de matériels	9 057	8 935	-1,4 %	27 467	27 655	+0,7 %
Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA ⁽²⁾	5 694	5 595	-1,7 %	17 109	17 500	+2,3 %
• Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	4 578	4 566	-0,3 %	13 772	14 186	+3,0 %
• Autres opérations de LOA ⁽²⁾ (voitures particulières)	1 116	1 029	-7,8 %	3 336	3 314	-0,7 %
Location sans option d'achat ^{(3) (4)}	3 363	3 339	-0,7 %	10 359	10 156	-2,0 %
• Location financière	1 445	1 454	+0,7 %	4 602	4 510	-2,0 %
• Location longue durée	1 919	1 885	-1,8 %	5 756	5 645	-1,9 %
ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS ⁽⁵⁾	11 776	12 308	+4,5 %	36 145	37 419	+3,5 %
CRÉDIT À LA CONSOMMATION ⁽⁶⁾	11 373	11 696	+2,8 %	35 154	35 230	+0,2 %
Financements par crédit classique	8 874	8 863	-0,1 %	27 253	26 235	-3,7 %
Crédits affectés	3 572	3 372	-5,6 %	11 396	10 394	-8,8 %
• Automobiles neuves	286	206	-28,0 %	994	687	-30,8 %
• Automobiles d'occasion	1 009	840	-16,7 %	3 266	2 694	-17,5 %
• Amélioration de l'habitat et biens d'équipement du foyer ⁽⁷⁾	1 305	1 268	-2,8 %	4 144	3 871	-6,6 %
• Autres biens ou services ⁽⁸⁾	973	1 058	+8,8 %	2 992	3 141	+5,0 %
Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	2 703	2 772	+2,5 %	7 853	7 848	-0,1 %
Prêts personnels (y compris rachats de créances)	2 599	2 720	+4,6 %	8 004	7 993	-0,1 %
Financements par location	2 902	3 445	+18,7 %	8 892	11 184	+25,8 %
Location avec option d'achat	2 500	2 833	+13,3 %	7 901	8 995	+13,9 %
• Automobiles neuves	2 029	2 216	+9,2 %	6 411	7 142	+11,4 %
• Automobiles d'occasion	362	516	+42,6 %	1 146	1 497	+30,6 %
• Autres biens ⁽⁹⁾	109	101	-7,2 %	343	357	+3,8 %
Location sans option d'achat ⁽¹⁰⁾	402	612	+52,3 %	991	2 188	+120,8 %
AFFACTURAGE ⁽¹¹⁾	99 092	103 072	+4,0 %	309 527	314 117	+1,5 %

* Les chiffres concernant 2023 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 septembre 2024. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Financements de biens d'équipement et autres financements directs aux entreprises, hors financements de concessionnaires (financements de stocks, de véhicules de démonstration, autres financements à court terme).

(2) LOA : Location avec Option d'Achat.

(3) Il s'agit de l'activité consolidée des établissements spécialisés (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées) adhérents de l'ASF et des sociétés commerciales spécialisées de droit commun, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(4) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
- Les opérations de location longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(5) Le financement de l'équipement des particuliers est composé du crédit à la consommation ainsi que des opérations de location sans option d'achat avec les particuliers. Le suivi statistique des opérations de location sans option d'achat est trimestriel et non mensuel comme pour le crédit à la consommation.

(6) Le crédit à la consommation comprend les financements par crédit classique (crédits affectés, crédits renouvelables et prêts personnels) ainsi que les opérations de location avec option d'achat. Les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers n'étant pas assimilées à des crédits, en sont donc exclues.

(7) Electroménager, équipement multimédia, meubles, etc.

(8) Deux-roues, véhicules de loisirs, accessoires automobile, bateaux de plaisance, voyages de loisirs, divers.

(9) Bateaux de plaisance et divers.

(10) Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

(11) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.



FCl 15^e conférence sur l'Europe centrale et orientale du sud-est



écrit par
Antoine de Chabot
Responsable de Service
Services Financiers et d'Investissement

Les 24 et 25 octobre 2024 s'est tenue à Prague la 15^e conférence sur l'Europe centrale et orientale du sud-est de FCl. Deux journées d'échanges autour de présentations et de panels pour aborder tendances, défis et innovations du secteur.

L'ouverture des travaux revint à Çagatay Baydar, président de FCl et président de TEB faktoring, BNP group, et Tomas Nidetzky, président du conseil d'administration de National Development Bank, tandis que Vit Mikusek, analyste macroéconomique à la banque Raiffeisen, présenta une analyse du paysage économique et géopolitique en Europe centrale et orientale : bonne tenue de l'investissement, de la consommation, de la croissance, mais maintien de l'inflation.

Neal Harm, secrétaire général de FCl a présenté une vue d'ensemble de l'industrie mondiale de l'affacturage et des activités de FCl, en pointant un taux de perte final, très faible, de 0,042 %, une progression de la production de 3,6 % et un taux de dilution de 2,90 % de la valeur de la créance en 2023. Il a indiqué voir en FCl avant tout un réseau, et une réalisation concrète en termes de diversité, puisque plus de la moitié des membres du board sont des femmes.

Neal Harm a également insisté sur le soutien par FCI de ses membres à travers l'innovation, l'efficacité et l'amélioration de la qualité des services.

Il revenait à Fausto Galmarini, président d'EUF, la fédération européenne de l'affacturage, de présenter certains développements réglementaires récents de l'UE, tels que le projet de règlement sur les retards de paiement, les derniers échanges avec l'EBA sur la nouvelle définition du défaut, laissant entrevoir de possibles évolutions, sans oublier les délibérations sur la mise en place d'une base de données européenne sur le risque.

Une table ronde sur la construction de dispositifs d'affacturage et de supply chain solides et résistants a suivi, modérée par Jens Hoter, responsable de la succursale de Crédit Agricole Leasing & Factoring, en présence de Rada Savic, Director d'OTP Banka Srbija, Dilawar Khan, managing Director de MUFGBank, Karel Novacek, CEO de Factoring Ceske sporitelni. Les intervenants ont partagé des stratégies visant à renforcer la résilience des marchés de l'Europe centrale et orientale et de l'Europe du Sud-Est et ont pointé les freins parfois rencontrés à l'intégration des PME dans les programmes de supply chain, en raison d'un manque de disponibilité, mais aussi d'une qualification insuffisante pour intégrer certains aspects, techniques, des programmes.

Neil Shonhard, CEO de MonetaGo, est ensuite intervenu sur la facilitation du financement des PME grâce à la transformation numérique, avec pour angle de réflexion la mise en place d'un registre centralisé des factures pour prévenir la fraude et financer les exportations.

M. Çagatay Baydar a animé une table ronde sur les nouveaux horizons commerciaux depuis l'Europe centrale et orientale vers les marchés émergents tels que l'Afrique subsaharienne et l'Asie centrale. Des représentants de la BERD, Irina Tyan, Principal Banker Trade Facilitation programme, d'Afreximbank, Lina Iyok, Manager Trade Finance, et de l'International Finance Corporation, Aleksey Nikiforovich Regional Lead, Europe, Central, Asia, turkey, Trade and Supply Chain Finance, ont présenté des programmes visant à soutenir le financement du commerce régional, le cas échéant via des mécanismes de garantie. Parmi les fondamentaux du développement local étaient cités la présence d'infrastructures idoines, le rôle des nouvelles technologies, de l'ESG, de l'éducation.

Ensuite, Neal Harm, Secrétaire général de FCI, George Koukis, International Business Development Director Factoring and SCF de Qualco, Karol Leszczyński, Product Development Manager de Comarch, et Almila Arikian Sarbanoglu, Director Working Capital Receivables Finance de Kyriba, ont exploré les relations entre Fintechs et acteurs traditionnels : concurrence, partenariats, et... parfois rachats.





La deuxième journée était ouverte par Gabriela Janeckova, senior Manager Financial Institutions and partnerships de Coface, qui a présenté une mise à jour de l'assurance-crédit sur la gestion des risques. Elle a expliqué comment l'assurance-crédit ne protège pas seulement les entreprises contre les défauts de paiement, mais améliore également la solvabilité globale, ce qui en fait un outil crucial pour élargir les opportunités commerciales et gérer les créances en toute sécurité. Les différentes solutions d'optimisation en capital étaient présentées (assurance, co-assurance, ...)

Suivait un panel sur la fraude et la gestion des risques dans le financement des créances, modéré par Marcel Burtscher, membre du comité exécutif de Raiffeisen Factor Bank AG, Austria.

Les participants, Federico Avellan Borgmeyer, Chief partner Officer d'Efcom, Ian Miller, Senior Consultant de Lenvi RiskFactor, Willy Burkhardt, CEO de Finwave, ont échangé sur des cas de fraude récents et ont partagé les meilleures pratiques pour prévenir les menaces qui pèsent sur le financement des créances.

Betül Kurtulus, regional Director Europe & Middle East, a ensuite animé un panel sur l'affacturage international islamique, avec Basel Al Hussein, Senior Manager Advisory d'ITFC, et Andrew Pierce, Managing Director, Head of origination & Structuring Securitised products de MUFG Bank.

Mme Aysen Cetintas, Education director de FCI, a présenté les offres de formation de l'Académie FCI, soulignant l'importance d'un développement professionnel continu. Monica Fernandes Barbero a ensuite présenté une mise à jour sur les offres de FCIreverse Factoring, en insistant sur les moyens pour les membres de FCI de tirer profit des outils proposés par la chaîne de factors.

Les deux dernières tables rondes étaient centrées sur la finance durable dans les prêts aux PME, et sur l'ESG et la finance verte.

La première des deux, animée par Deepesh Patel, Director Partnership & marketing de Trade finance Global, avec la participation de Petr Luzar, Head of Corporate SME de VUB Banka, d'Elif Nalbantoglu Çelebi, Regional Supply Chain Finance Manager, SME Finance Development de la BERD, et de Mete Onol, Board Member de Tam Finans Faktoring, a permis de partager des stratégies pour stimuler la croissance des PME grâce à la finance durable. Il est ressorti que la durabilité était un point de difficulté pour les PME et que l'accès aux données ESG des entreprises restait difficile. L'incitation financière aux choix de durabilité est un levier, certes, mais il faut la coupler à la formation. Quant à la réglementation, elle peut créer un fardeau nuisible au dynamisme des entreprises.

La table ronde finale, animée par Wayne Mills, founder and Managing Director d'Atom Advisory Limited, entouré de Nana Khurodze, Associate Director Trade Facilitation Programme de la BERD, et Petr Fiala, Head of transaction Banking de Raiffeisen, déclinait les meilleures pratiques d'intégration, à date, de l'ESG dans les offres financières.

Il revint à Neal Harm de remercier participants, sponsors et orateurs pour les échanges très riches, et fort heureusement plus proches du cours subtil du fleuve Moldau que de l'atmosphère des romans du célèbre écrivain pragois Franz Kafka...

L'ASF au Salon Paris pour l'emploi : notre participation à cet événement important



écrit par
Franck Bergeron,
Secrétaire Général

Les 21 et 22 novembre 2024, la Place de la Concorde à Paris a accueilli la 22^e édition du salon *Paris pour l'emploi*, l'un des plus grands rendez-vous du recrutement en France. Cet événement phare a rassemblé près de 25 000 candidats venus rencontrer 2 000 recruteurs représentant 400 entreprises et centres de formation. Les échanges ont couvert 350 métiers différents, mettant en avant des opportunités variées pour tous les profils, qu'ils soient jeunes diplômés, en reconversion ou simplement en recherche d'un nouvel élan professionnel.

Pour la deuxième année, l'ASF a participé au Salon afin de mieux faire connaître l'ensemble des métiers des financements spécialisés.

En partenariat avec l'OPCO ATLAS, en présence de Solenne Lepage, déléguée générale, l'ASF a pu ainsi mettre un stand à disposition de ses adhérents afin de permettre la tenue d'entretiens en face-à-face sur les métiers en forte demande dans la profession.

Nous remercions les équipes du Groupe Crédit Social des Fonctionnaires et de BNP Factor pour leur participation à cet événement et donnons rendez-vous à tous nos adhérents intéressés pour la prochaine édition.





Accord de branche : un engagement ambitieux pour l'emploi des personnes en situation de handicap



écrit par
Franck Bergeron,
Secrétaire Général

Le 29 novembre 2024, l'ASF et quatre organisations syndicales de salariés représentatives au niveau de la branche (SNB-CFE-CGC, CFTD, CGT-FO et FSPBA-CGT) ont signé un accord de branche relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cet accord, qui entrera en vigueur le 2 janvier 2025, s'articule autour de mesures ambitieuses visant à dépasser les exigences légales.

Parmi les points saillants, l'accord insiste sur l'importance du recrutement inclusif : toutes les offres d'emploi devront être accessibles, et les entreprises sont encouragées à diversifier leurs canaux de recrutement en collaborant avec des acteurs spécialisés et en développant des partenariats avec des écoles et associations.

La dimension supra-légale de cet accord se manifeste particulièrement dans les engagements pour le maintien dans l'emploi, comme l'aménagement des postes de travail, le recours au télétravail facilité, ou encore la priorité de reclassement pour les salariés en situation de handicap lors de restructurations. L'accord prévoit également des actions spécifiques de sensibilisation et de formation, incluant un soutien renforcé pour les référents handicap et des dispositifs pour former les équipes dirigeantes et opérationnelles.

Enfin, l'accord encourage les entreprises à prendre des initiatives concrètes pour améliorer l'accessibilité des lieux de travail et financer les déplacements adaptés.

Avec cet accord, la branche marque une étape essentielle dans sa volonté d'agir pour une véritable égalité des chances.

Avec la collaboration de



Caroline Richter,
Juriste en droit social



Kenza Belmiali,
Juriste Junior



Sarah Moindzé,
Assistante

Remerciements

Le 26 novembre dernier, Isabelle Guittard-Losay a quitté la présidence de la Commission FEP après près de 10 ans d'exercice de celle-ci.

Les membres de la Commission, Solenne Lepage, déléguée générale, ainsi que les équipes de l'ASF ont tenu à remercier chaleureusement Isabelle Guittard-Losay pour sa présidence de talent pendant ces années.

Isabelle a su inspirer et imprimer à ces travaux un dynamisme communicatif, une capacité à fédérer et à dégager efficacement des positions communes, tout en sachant entretenir un climat de convivialité, notamment illustré par les déjeuners de la Commission ! Isabelle a également très activement accompagné le lancement du groupe de travail RSE de l'ASF dès octobre 2022.

Isabelle Guittard-Losay continuera de faire bénéficier l'ASFFOR de l'apport précieux de ses conseils, de sa connaissance du secteur financier et de la gouvernance, en conservant la présidence du Conseil d'administration de l'organisme maison de formation.

Tous nos remerciements renouvelés à Isabelle pour la qualité de son engagement et de sa contribution au rayonnement de la profession et de l'ASF !



Financements

Financement des particuliers

Transposition de la directive sur les crédits aux consommateurs (DCC)

Les travaux de Place consacrés à la transposition de la directive sur les crédits aux consommateurs, auxquels l'ASF participe activement, sont arrivés au stade où, à l'exception des points nécessitant un arbitrage ministériel, l'ensemble des dispositions de transposition ont fait l'objet de propositions de rédaction et d'échanges avec la Direction générale du Trésor. Pour rappel, les États membres ont jusqu'au 20 novembre 2025 pour adopter les mesures de transposition qu'ils appliqueront à partir du 20 novembre 2026.

Parmi les points toujours en discussion, les priorités pour l'ASF portent sur :

- la définition du périmètre de l'exemption offerte aux vendeurs de biens et services dont les délais de paiement pourraient, à certaines conditions, ne pas être soumis à la directive.
- le régime proportionné applicable aux paiements fractionnés notamment en matière d'évaluation de solvabilité.

- l'adaptation du droit au remboursement anticipé à la LOA.

Enfin, à ce stade, le projet de loi DDADUE comportant l'habilitation à transposer la directive par ordonnance, est en cours d'examen au Parlement.



Financement des entreprises

Consultation publique de l'EBA : cas du CBI et de la catégorie d'expositions « ADC » (Acquisition, développement et de construction)

L'ASF et Leaseurope ont profité de l'opportunité de cette consultation, clôturée en août, pour sensibiliser l'EBA sur la nécessité d'extraire les immeubles construits dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier de cette catégorie d'exposition « ADC », pondérée à 150%.

Les positions ont été présentées directement à l'EBA lors de la rencontre du 14 octobre 2024 entre l'ASF et l'Autorité européenne. Consciente du problème, l'EBA estime cependant que la publication prochaine

de lignes directrices sur les expositions ADC ne serait pas le support idoine pour traiter le sujet car elles concernent principalement l'immobilier résidentiel. La demande portant sur l'interprétation d'une législation de niveau 1, l'EBA a invité l'ASF à solliciter la DG Fisma. Sollicitée, cette dernière a indiqué attendre le résultat du traitement par l'EBA des commentaires reçus dans le cadre de sa consultation publique.

Mandat EBA et expositions en leasing

Un mandat a été donné à l'EBA pour analyser les paramètres d'une pondération « adéquate » des risques afférents aux expositions en leasing. Son rapport est attendu fin 2027.

Leaseurope est en position d'appui pour servir l'analyse de l'EBA, cruciale pour la profession.

La rencontre du 14 octobre 2024 entre l'ASF et l'EBA a permis de lancer les premiers échanges entre la Task Force dédiée du Comité prudentiel de Leaseurope et l'EBA les 4 et 12 novembre 2024.

Expertise immobilière

Le principe de valorisation « prudente » du portefeuille d'actifs immobiliers, imposé par CRR3 à compter de janvier 2025, est particulièrement prégnant pour les établissements qui anticipent un impact possible sur leur niveau de fonds propres.

Un groupe de travail ASF dédié s'est réuni pour échanger sur la manière d'aborder cette nouvelle obligation et ses enjeux opérationnels. Les interrogations, à relayer à l'ACPR, portent sur la méthode de calcul de la « prudent value » et sur les attentes du superviseur quant à son intégration dans les modèles d'évaluation des risques de crédit.

L'ASF participe parallèlement aux travaux menés sur ce sujet par la FBF.

Facturation électronique et opérations de co-baillage

Pour les opérations de co-baillage immobilier, la Commission du crédit-bail a validé les schémas cibles (factures sortantes et entrantes MOD/CPI-VEFA) et établi les chantiers opérationnels à approfondir par les professionnels (classés selon les critères de priorité et de complexité). L'entrée en vigueur de la réforme est fixée au 1er septembre 2026.

Par ailleurs, un GT « Facturation électronique et CBM » va traiter le cas des opérations en co-baillage mobilier. Les travaux visent notamment à poser un diagnostic préalable afin de définir des méthodes de gestion adaptées en s'inspirant des solutions retenues pour le CBI.

Verdissement des flottes automobiles

La dissolution de l'Assemblée nationale a entraîné l'abandon de la PPL Adam visant à durcir les obligations d'acquisition de véhicules électriques par les entreprises gérant un parc automobile de plus de 100 véhicules.

Depuis, une nouvelle mission parlementaire sur le thème a été pilotée par les députés Gérard Leseul et Jean-Marie Fiévet, membres de la commission



du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. Corapporteurs de la nouvelle mission d'information, ils ont procédé à des auditions, dont celle de l'ASF par Gérard Leseul. En parallèle, l'ASF a poursuivi ses actions dédiées de sensibilisation des pouvoirs publics (notamment via ses entretiens ministériels et parlementaires).

La position de la profession reste la même : les sociétés proposant du crédit-bail ou de la location avec option d'achat ne gèrent pas mais financent les véhicules qui restent au choix de leurs clients. Elles n'en sont que le propriétaire juridique. L'objet de la demande reste d'exclure les établissements du périmètre de l'obligation de verdissement pour les véhicules qu'ils financent, au même titre que les établissements de crédit classique n'ont pas été inclus. La mission parlementaire pourrait aboutir à une proposition de loi au premier trimestre 2025.

ETAUSSI...

- Subventions et crédit-bail
- Intermédiaires en assurance à titre accessoire
- Cession-bail immobilière
- Location financière et loi Hamon
- Obligation déclarative des biens immobiliers à usage d'habitation
- Accès des crédit-bailleurs à la plateforme OPERAT
- Cession de contrat de location financière...

Financement et refinancement immobilier

Ordonnance transposant la directive sur les gestionnaires et acheteurs de crédit

La directive sur les gestionnaires et acheteurs de crédits vise à « contribuer à l'assainissement du secteur bancaire » en favorisant la cession de prêts non performants (PNP) à des tiers (les acheteurs de crédits) et leur gestion par des professionnels agréés.

Un enjeu pour les professionnels est l'ouverture de l'accès au FICP aux gestionnaires des crédits afin qu'ils puissent procéder eux-mêmes au défichage des clients sans devoir demander à l'établissement cédant d'effectuer cette démarche. Ce point devrait être abordé à l'occasion des travaux qui s'ouvriront prochainement à la Banque de France dans le contexte de la transposition de la directive relative au crédit aux consommateurs.

Prêt avance mutation ne portant pas intérêt destiné au financement de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements anciens

Le prêt avance mutation (PAM) est un prêt consenti par un établissement de crédit, une société de financement ou une société de tiers-financement à une personne physique pour financer des travaux de rénovation. Il est garanti par une hypothèque constituée sur le bien faisant l'objet desdits travaux. Les textes d'application ont été publiés début septembre 2024.

Locatif privé et fin du dispositif Pinel

La profession a pris acte de la fin du dispositif fiscal dit « Pinel » relatif à l'investissement locatif des particuliers. Elle a également acté les préconisations du rapport de la Cour des comptes de septembre 2024, parmi lesquelles l'inscription du statut locatif des logements intermédiaires dans un temps plus long en regard de l'avantage fiscal consenti par l'État. Ce maintien dans le parc locatif intermédiaire des logements ainsi aidés permettrait d'offrir un volume plus important de locations abordables dans l'équilibre du parc résidentiel. D'une manière générale, la profession anticipe que le secteur du logement souffrira encore davantage avec la disparition du dispositif. Les professionnels de la banque et de l'immobilier soutiennent qu'un statut de bailleur privé pour le neuf¹ (recettes de TVA) et l'ancien² (recettes en droit de mutation), stable dans le temps, offrirait une alternative durable au dispositif « Pinel ».

ETAUSSI...

- Assurance emprunteur
- Travaux du CCSF...

Pour en savoir plus



Marie-Anne Bousquet-Suhit
01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com



Cyril Robin
01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com



Petya Nikolova
01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com

¹ Par exemple, en distinguant un avantage fonction du niveau du loyer plus ou moins « intermédiaire » ou plus ou moins « social ».

² Par exemple, en distinguant un avantage variant selon le niveau des travaux de rénovation réalisés pour améliorer la valeur énergétique de l'immeuble.

Services financiers

Affacturage

Facturation électronique

La Commission a élu son Bureau lors de la réunion du 15 octobre. Le Bureau compte désormais deux vice-présidents supplémentaires et est composé de :

Président :

- Philippe MUTIN, Directeur général de FactoFrance et de CMF

Vice-Présidents :

- Béatrice COLLOT, Directeur général de LBPLF
- Lionel JOUBAUD, Président de BNPPF
- Frédéric MADALLE, Directeur général adjoint de CALF
- Aurélien VIRY, Directeur général de SGF

Rencontre Autorité bancaire européenne (EBA)/ASF – 14.10.24

L'ASF a rencontré l'EBA pour évoquer notamment les points de vigilance spécifiques des factors sur le nouveau règlement prudentiel européen CRR 3 : la prise en compte du risque de dilution, la réaffirmation des spécificités liées aux créances achetées, le calibrage de certains planchers pour les calculs de fonds propres, perfectibles en méthode interne, la limitation aux clients du factor – et non aux acheteurs – des diligences ESG.

EUFederation

Adhésion de la Turquie

L'adhésion de la Turquie à EUF comme « *partner* » a été actée.

Manifeste européen d'EUF

EUF a proposé des pistes à l'administration européenne pour soutenir l'industrie et la compétitivité, notamment mieux faire connaître l'affacturage et régler la question de la loi applicable à l'opposabilité aux tiers des cessions de créances (Règlement Rome I sur le droit des contrats).

Évolution de la réglementation européenne sur les retards de paiement

Un courrier signé par 14 Etats (majorité de blocage au Conseil) a été envoyé, le 7 juin 2024, à la Commission, lui demandant de modifier la nature du texte de règlement à directive. Pour que cette procédure aboutisse, il serait nécessaire que la Commission retire le texte pour en présenter un nouveau sous la forme d'une directive. La Commission pourrait retirer sa proposition de règlement. Ce retrait ne pourrait toutefois intervenir qu'après l'adoption d'un programme de travail concret (T1 2025 au plus tôt). Cette procédure reste longue et sujet à controverse...

La Commission, qui reste attachée au règlement qu'elle propose, n'a pour l'heure pas répondu à la lettre des Etats membres du Conseil de l'UE. La position de Stéphane Séjourné, vice-président exécutif en charge de la Prospérité et de la Stratégie industrielle, dont la nomination a été validée le 27 novembre par le Parlement européen, sera prépondérante dans le processus décisionnel de la Commission.

Facturation Électronique

FNFE - PDP

Cyrille Sautereau, président du FNFE, présent lors de la Commission du 15 octobre, a proposé de réunir le GT FNFE « Accès Factor », qui réunit Factors et PDP, le 10 décembre. Sept PDP participent actuellement au GT. Cette réunion est l'occasion de rappeler les préconisations de la fiche de bonnes pratiques FNFE « Affacturage en Y » pour répliquer factures et statuts dans les différents cas d'usage liés à l'affacturage et de discuter de sa mise en œuvre et du planning de son déploiement.

PPF

La DGFiP a annoncé le recentrage du PPF sur les fonctions d'annuaire et de concentrateur des données pour les besoins de l'administration, cela conduit à confier aux seules PDP la transmission des flux de facturation électroniques entre entreprises. Le portail public ne fera plus office de plateforme de dématérialisation publique, hormis pour les relations G2B. Reste à savoir ce qu'il adviendra des spécifications externes du PPF qui avaient vocation à devenir le socle d'exigences minimales de fonctionnement des PDP.

VAT in the Digital Age

Le Conseil de l'UE est parvenu, le 5 novembre, à un accord politique sur le projet de directive ViDA. Pour les transactions intracommunautaires en « BtoB », le recours à la facturation électronique s'imposera

à compter du 1^{er} juillet 2030. L'obligation de recourir à la facturation électronique pour les transactions transfrontalières s'accompagnera à la même date d'une obligation de transmission aux autorités fiscales (en vue de leur partage avec les autres États membres) des données pour chacune des factures (*digital reporting requirements* « DRR »). Le délai d'émission des factures soumises au DRR s'établira à 10 jours à compter du fait générateur et la transmission des données devra intervenir dès l'émission de la facture par le vendeur/prestataire.

Recommandations de l'ODP – Bonnes pratiques pour limiter les retards de paiement

L'Observatoire des délais de paiement a publié, le 28 novembre, des recommandations relatives aux bonnes pratiques pour limiter les retards de paiement dans les relations interentreprises. L'affacturage y est identifié comme solution aux retards de paiement.

GT Juridique

Le groupe de travail Juridique s'est réuni pour la quatrième fois le 21 novembre. Les travaux d'élaboration d'une convention de Place pour les opérations de syndication des factors sont aujourd'hui bien engagés. Le GT se réunira à nouveau en janvier 2025 pour poursuivre ses travaux.

Caution

La Commission a réélu son Bureau à l'unanimité lors de la réunion du 13 novembre. Le Bureau est composé de :

Président :

• Michel COTTET, Directeur général de SIAGI

Vice-Présidents :

- Valérie DUMONT, Directeur du développement de CEGC
- Fabien NEUFINCK, Directeur général délégué de Crédit Logement



Rencontre avec la Banque européenne d'investissement (BEI)

L'ASF a rencontré les représentants de la BEI et du FEI les 20 septembre et 23 octobre derniers.

Lors de la réunion du 23 octobre, le FEI a proposé de mettre en place un canal d'échanges avec l'ASF, en particulier avec ses adhérents des métiers de la caution et du crédit-bail.

Dans ce cadre, une première intervention du FEI auprès des cautions pourrait avoir lieu en début d'année 2025. Le FEI a souligné son souhait de recueillir, le plus en amont, les attentes de la profession afin de mieux négocier avec la Commission européenne les programmes pluriannuels futurs (mandats) qui se préparent aujourd'hui.

Le FEI souhaite également échanger avec les établissements sur les secteurs d'activité à privilégier (la transition énergétique, l'agriculture, la défense, les infrastructures, etc.).

Organisation d'un colloque sur la caution

Les Cautions organisent un colloque sur les garanties financières, qui s'adresse aux représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans un but essentiellement pédagogique.

Cet événement se tiendra le 12 février 2025 en fin de journée sous un format « *afterwork* » à la Maison de l'Amérique Latine et sera clôturé par un cocktail.

L'événement, qui comportera deux tables rondes – la première axée sur le cautionnement des entreprises et des professionnels, la seconde sur l'accès au logement (des particuliers) avec une forte dimension RSE, visera une présentation pédagogique des différents régimes et usages de caution et des retours d'expérience sur quelques cas pratiques d'entreprises.

Une intervention, sous forme de « *keynote* », est également prévue pour illustrer les synergies entre les financements publics/privés européens.

Services d'investissement

Prestataires de services d'investissement

Save the date

La réunion plénière de la Section PSI est fixée au 8 avril 2025.

Rencontre ASF/ AMF

La rencontre annuelle entre les présidences de l'ASF et de l'AMF a eu lieu le 14 novembre. À cette occasion les professionnels ont pu relayer à l'Autorité les positions ASF sur la Retail Investment Strategy. Cet échange a aussi permis de mettre en avant les attentes de la profession en matière de finance durable et de partager convictions et réflexions sur la relance de l'Union de l'épargne et de l'investissement et sur un produit d'épargne européen. Les relations AMF/ établissements étaient également à l'ordre du jour.

Groupe de travail Déontologie / Compliance PSI

Lors de cette réunion qui s'est tenue au mois de novembre 2024, les échanges entre les professionnels ont porté sur les derniers développements de la réglementation DORA, les actualités et le calendrier de l'activité de RCSI/RCCI ainsi que sur les sujets à suivre en priorité par l'ASF (jurisprudence, contrôles AMF, Fraude..).

Groupe de travail Titrisation

L'ASF a réuni les membres du groupe de travail le 15 novembre. Les échanges ont porté notamment sur les sujets suivants :

- Fraude et LCB-FT (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) ;
- Finance durable (rapport 29 LEC) ;
- Consultation de la Commission européenne sur le fonctionnement du marché européen de la titrisation.

Le groupe de travail Titrisation se réunira le 6 février pour poursuivre ses travaux.

Travaux du CCSF – Observatoire des produits d'épargne financière (OPEF)

Le premier rapport de l'OPEF devrait être publié en 2025. L'ASF est particulièrement attentive à ce que le rapport reste lisible, accessible pour tous et suffisamment neutre pour ne pas orienter de façon implicite les investisseurs vers un produit au détriment d'un autre.

L'ASF a intégré le sous-groupe de travail dédié aux données chiffrées du rapport, qui s'est réuni à trois reprises au mois d'octobre, afin de balayer l'ensemble des tableaux prévus dans le rapport, notamment leur périmètre et leurs sources de données.

Consultation de l'ESMA sur les modifications des dispositions relatives à la recherche dans la directive MIFiD 2 introduites par le Listing Act

Le Listing Act introduit des modifications permettant le paiement combiné des services d'exécution et de recherche pour tous les émetteurs, indépendamment de leur capitalisation boursière. L'ESMA propose des amendements à l'article 13 de MIFID intégrant les propositions du Listing Act. L'ASF travaille sur la rédaction d'une réponse à la consultation, qui est ouverte jusqu'au 28 janvier 2025.

Pour en savoir plus



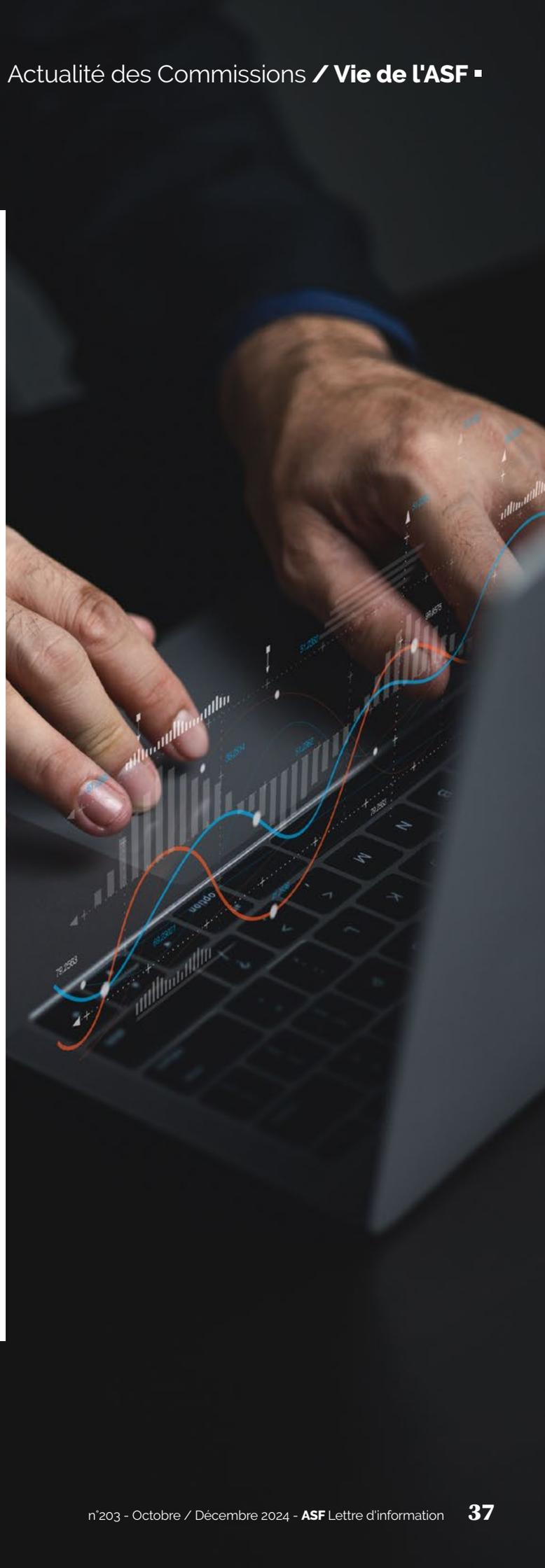
Antoine de Chabot
01 53 81 51 68
a.dechabot@asf-france.com



Ricardo Martins
01 53 81 51 65
r.martins@asf-france.com



Raphaël Ardin
01 53 81 52 02
r.ardin@asf-france.com



Le nouveau catalogue 2025 de l'ASFFOR est disponible



Une offre complète

- > Actualités des métiers spécialisés
- > Compétences métiers
- > Compétences transversales
- > Finance d'entreprise
- > Réglementation prudentielle
- > Prévention et sauvegarde des créances
- > Formations réglementaires et obligatoires
- > Dirigeants - Managers

RETROUVEZ NOS PROGRAMMES

SUR LE SITE www.asffor.fr

Nous commençons l'année 2025 par :

- **28 janvier** « Voyage au cœur d'une notice d'assurance »*,
- **7 février** « LCB-FT Le dernier paquet européen »,
- **27 février** « Les clés pour diriger une société financière assujettie »,
- **3 au 5 mars** « CBM et locations financières »,
- **18 mars** « Les assurances des établissements financiers* »,
- **3 avril** « Prise de parole en public ».

Parmi les nouveautés en 2025

- **10 février** « Propulsez votre productivité avec l'IA générative »,
- **11 mars** « Les essentiels du crédit à la consommation »,
- **26 mars matin** « Intelligence artificielle : notions de base et implications »,
- **26 mars après-midi** « Intelligence artificielle : le défi de la conformité »,
- **Modules-e-learning** « La cybersécurité »*,
- **5 juin** « Les essentiels du crédit-bail immobilier »,
- **30 juin** « Se perfectionner en CBI et comment le vendre ».

Et aussi en intra « Les 8 fonctions du manager efficace ».

*DDA compatible



Julie Soulié
06 71 20 59 64
asffor@asf-france.fr



Anne Matsakis
06 08 24 87 59
asffor@asf-france.fr



Lina BUFFA :
06 08 14 94 49
asffor@asf-france.fr

**Vos contacts
ASFFOR :**

*Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR. Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation. Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

ASFFOR
ASF FORMATION

Les Rencontres de l'ASF

Invitation

La caution, un levier
de croissance
pour l'économie !

18h00 / INTRODUCTION

Frédéric Jacob-Peron,
président de l'Association française
des Sociétés Financières (ASF)

18h10 / TABLE-RONDE

La caution, un outil de compétitivité
et de croissance de nos entreprises
à redécouvrir

19h00 / REGARDS CROISÉS

Comment optimiser
les financements publics-privés
en France et en Europe ?

19h20 / TABLE-RONDE

La caution, un levier efficace pour une
transition vers un logement durable

20h00 / CLÔTURE

20h10 / COCKTAIL

Mercredi 12 février 2025

Maison de l'Amérique latine
217, boulevard Saint-Germain - Paris 7^e

Scannez le QR code
pour vous inscrire

